

Contact: info@publica.ch
Téléphone: +41 58 485 21 11

Caisse fédérale de pensions
PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Demande de prestations de survivants

Date exacte du décès (exemple: 31.03.2025)

1. Identité de la personne décédée

Nom	Prénom
Date de naissance	Numéro AVS
Rue et numéro	NPA et localité
Canton	Pays
Lieu d'origine	Etat civil

2. Identité de la personne / des personnes survivante/s

- Conjointe ou conjoint: date du mariage avec la personne décédée
 Partenaire (voir chiffre 3)

date:

Nom	Prénom
Date de naissance	Numéro AVS
Rue et numéro	NPA et localité
Canton	Pays
Lieu d'origine	Etat civil
N° de téléphone	Adresse e-mail
Nationalité 1	Nationalité 2



Enfants de la personne décédée ayant droit à la rente

Nom	Prénom	Numéro AVS et date de naissance
Adresse, si l'enfant a son propre domicile		
Le cas échéant, nom et adresse du tuteur ou curateur (joindre une copie de l'acte de nomination)		
Nom	Prénom	Numéro AVS et date de naissance
Adresse, si l'enfant a son propre domicile		
Le cas échéant, nom et adresse du tuteur ou curateur (joindre une copie de l'acte de nomination)		
Nom	Prénom	Numéro AVS et date de naissance
Adresse, si l'enfant a son propre domicile		
Le cas échéant, nom et adresse du tuteur ou curateur (joindre une copie de l'acte de nomination)		

Pour les enfants âgés de 18 à 25 ans encore en formation ou invalides à raison de 70 % au moins au sens de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité, les pièces requises sous le chiffre 7 sont à communiquer à PUBLICA.

3. Rente de partenaire

Un contrat de partenariat a-t-il été déposé auprès de PUBLICA du vivant des deux partenaires?

Ja Nein

4. Autres prestations sociales

Les ayants droit éventuels ont-ils également droit à des prestations versées par:

l'assurance-vieillesse et survivants selon la LAVS (AVS)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
l'assurance invalidité selon la LAI (AI)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
l'assurance-accidents selon la LAA (AA)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
l'assurance militaire selon la LAM (AM)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
une autre institution de prévoyance du 2 ^{ème} pilier?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
d'autres assurances sociales (étrangères)?	<input type="radio"/> Oui, depuis le:	<input type="radio"/> Non
Si oui, précisez lesquelles?		



5. Paiement des prestations

Nom de la banque ou de l'office de poste / Localité	<input type="radio"/> CHF <input type="radio"/> EURO (la banque doit faire partie du SEPA)
N° SWIFT / BIC (uniquement en cas de transfert sur un compte à l'étranger)	Titulaire du compte
Numéro IBAN (impératif)	

Remarques:

- Si vous souhaitez un versement des prestations en CHF sur un compte à l'étranger, les frais liés à ce versement vous seront facturés.
- Si vous souhaitez un virement SEPA (transfert de prestations en EURO sur un compte à l'étranger), les frais qui seraient normalement occasionnés par un virement sur un compte à l'étranger ne vous seront pas débités. La banque destinataire doit faire partie du système SEPA.
- PUBLICA peut soumettre le versement des prestations à la présentation d'un certificat de vie.

6. Annexes (une copie ou une transmission par voie électronique suffit)

- acte officiel de décès
- certificat relatif à l'état de famille (datant de moins de trois mois)
- attestation de domicile de la personne ayant droit (datant de moins de trois mois)
- décision d'octroi d'une rente AVS, AI, AA, AM ou d'autres assurances sociales étrangères en faveur des personnes survivantes
- attestations de l'état civil des deux personnes (datant de moins de trois mois) (en cas de demande d'une rente de partenaire)
- certificat de la commune de domicile des deux personnes qui prouve le domicile commun au cours des cinq dernières années avant le décès (en cas de demande d'une rente de partenaire)
- éventuel jugement de divorce de la personne ayant droit (en cas de demande d'une rente de partenaire)
- justificatifs récents de poursuite de formation pour les enfants âgés de 18 à 25 ans
- décision de l'AI pour les enfants âgés de 18 à 25 ans et invalides à 70% au moins au sens de la LAI
- acte de nomination en cas de tutelle ou de curatelle

7. Obligation d'annoncer des ayant(s) droit (toujours par écrit)

- tout changement de domicile ou d'adresse de paiement (dans les dix jours)
- les changements d'état civil
- la fin de la formation d'enfants âgés de 18 à 25 ans bénéficiaires d'une rente d'enfant
- toute révision des prestations AVS, AI, AA, AM, ou d'autres assurances sociales étrangères
- le certificat de vie (sur demande de PUBLICA)

8. Collecte et communication de données

- Les personnes survivantes ou les personnes qui les représentent prennent acte que PUBLICA est autorisée à collecter, auprès de toute personne ou instance pouvant entrer en ligne de compte (notamment d'un service médical, de médecins, d'assurances privées ou publiques, d'organismes publics), les données qui sont requises pour déterminer d'éventuelles prestations de survivants, les réviser, en demander la restitution, prévenir l'octroi de prestations indues et exercer un recours contre des tiers responsables.
- Les personnes survivantes ou les personnes qui les représentent prennent acte que PUBLICA est autorisée à communiquer aux personnes ou instances citées qui entrent en ligne de compte et qui lui ont soumis une demande écrite et dûment motivée les données qui sont requises pour déterminer d'éventuelles prestations de survivants, les réviser, en demander la restitution, prévenir l'octroi de prestations indues et exercer un recours contre des tiers responsables.



9. Confirmation de la véracité et de l'exhaustivité des données

Les personnes soussignées confirment la véracité et l'exhaustivité des informations figurant sur le présent formulaire. Nous vous signalons en outre que si une prestation est indûment versée, elle devra être remboursée intérêts compris.

Personnes survivantes ou les personnes qui les représentent

Lieu, date	Signature
Lieu, date	Signature
Lieu, date	Signature

10. Remarques